

Décret n° 2014-182 bis du 2 décembre 2014 portant création des Wilayas de Nouakchott et fixant leurs chefs – lieux

Article premier – Il est créé trois wilayas à Nouakchott et leurs chefs – lieux fixés conformément aux indications ci – après :

- **Wilaya de Nouakchott Sud** regroupant les moughataas de Riyad, El Mina et Arafat dont le chef – lieu est à Arafat ;
- **Wilaya de Nouakchott Ouest** regroupant les moughataas de Sebkha, Tevragh – Zeina et Ksar dont le chef – lieu est à Tevragh – Zeina ;
- **Wilaya de Nouakchott Nord** regroupant les moughataas de Dar Naim, Teyarett et Toujounine dont le chef – lieu est à Dar Naim.

Article 2 – Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3 – Le Ministre de l’Intérieur et de la Décentralisation est chargé de l’exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.